



Liminaire Conseil Départemental de l'Action Sociale (CDAS)

Monsieur le Président,

Ce premier CDAS de 2024 se tient dans un contexte qui ne laisse pas présager la moindre embellie après une année 2023 dont le bilan politique et social, aura été plus qu'alarmant.

Dans un environnement international en proie à l'instabilité, et à une inflation galopante, les écarts se creusent, exacerbant les mécontentements et faisant de la question du pouvoir d'achat et des inégalités une préoccupation primordiale des citoyens.

En France, 2023 aura été l'année non seulement d'une mobilisation historique contre le recul de l'âge légal de départ en retraite, mais aussi l'année d'une baisse importante du pouvoir d'achat.

Les organisations syndicales rappellent que toute revalorisation salariale inférieure à celle de l'inflation est mécaniquement une baisse de salaire!

En ce qui concerne 2024 et selon les dernières annonces du premier ministre, et du ministre des Finances, avec 10 milliards d'économie à trouver en 2024 et 20 milliards en 2025, ce gouvernement décide de fait, de rentrer dans une ère d'austérité sans précédent. Sans surprise, le gouvernement continue sa politique à base de vieilles recettes libérales: s'attaquer aux dépenses publiques, en s'en prenant aux fonctionnaires et aux services publics, sans vouloir chercher à augmenter les recettes.

Dans une période particulièrement difficile d'un point de vue économique avec une inflation toujours aussi élevée, l'action sociale prend hélas plus que jamais toute sa dimension et toute son utilité.

Les organisations syndicales constatent que l'action sociale régresse:

- le nouvel organigramme des délégations n'a pour but que de palier le manque de personnel
- malgré tout il y aura des suppressions d'emploi dans les délégations

- les hausses de budget ne couvrent même pas l’inflation, du coup peut-on sérieusement parler de hausse?
- et enfin une régionalisation larvée, qui va à l’encontre de l’essence même de l’esprit et des besoins de l’action sociale qui doit impérativement être au plus proche des agents.

Monsieur le Président, dans l’ordre du jour vous nous demandez de voter le règlement intérieur. Permettez-nous de vous exposer les raisons de notre désaccord, qui nous amènera à voter contre.

Il s’agit de l’article 27, principal point d’achoppement, portant sur le nombre d’ASA accordées aux représentants des personnels afin de préparer et rendre compte des instances, peut être soumis à une interprétation très restrictive, à ceci près que la secrétaire générale a rédigé et envoyé le 14 novembre 2023, conformément à un engagement pris lors du CNAS du 31 mai, une note aux présidents et présidentes de CDAS, « attirant leur attention sur la nécessité de consacrer à ces séances un temps suffisant, garantissant la qualité et la richesse des échanges lequel ne saurait avoir, au regard de l’importance des sujets abordés, une durée prévisionnelle inférieure à un jour. ».

Les organisations syndicales reconnaissent la démarche faite par la secrétaire générale, pour autant la rédaction de l’article 27 du RI type n’a pas évolué.

Par ailleurs et afin d’avoir une organisation optimale, avec 3 CDAS et un nombre de GT en conséquence, les organisations syndicales demandent d’avoir à l’instar d’autres instances, un calendrier fixé à l’année, afin de suivre au plus près la mise en place des actions, et d’éventuellement rectifier les budgets au bénéfice des agents.

Concernant les *crédits d’action locale*, le rôle décisionnaire des CDAS en matière d’utilisation de ces crédits doit être rappelé. Les responsables régionaux ne décident pas et ne doivent pas décider de l’utilisation du budget! Nous profitons ici de mettre en garde contre des tentatives éventuelles de vouloir régionaliser les actions notamment par la voie des marchés publics.

Pour conclure, les organisations syndicales réaffirment leur attachement à une action sociale de proximité qui a fait ses preuves et qui mérite un renforcement local plutôt qu’un échelon régional.

L’action sociale est plus que jamais au cœur des préoccupations pour maintenir une cohésion et une solidarité entre toutes et tous. L’Action Sociale est un bien collectif!

Elle doit répondre aux besoins sociaux en termes de logement, de restauration, de petite enfance, de loisirs et apporter une solution aux difficultés liées aux accidents de la vie.

L’action sociale n’est ni un luxe, ni un confort, c’est une absolue nécessité!